

Cérémonie d'hommage au préfet Erignac
20ème anniversaire de son assassinat
mardi 6 février 2018

Mesdames, Messieurs (*présence élus, présidents d'associations, porte-drapeaux*)

Nous sommes rassemblés ce matin pour commémorer le 20ème anniversaire de l'assassinat du préfet Claude ERIGNAC.

Aujourd'hui, Monsieur le Président de la République, à Ajaccio, rend hommage à ce grand serviteur de l'État.

Ici, à Auch, nous honorons la mémoire de celui qui exerça les fonctions de préfet, pour la première fois, dans le département du Gers.

Claude ERIGNAC est né en 1937 en Lozère. Toute sa vie il a servi l'État en exerçant les diverses fonctions qui incombent au corps préfectoral, en alternance avec des postes occupés au sein de différents ministères.

Nommé préfet du Gers en octobre 1984, il rejoint le ministère de l'outre-mer en avril 1986. Directeur de cabinet du ministre de la coopération et du développement en mai 1988, il est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle en octobre 1989, puis préfet des Yvelines en juin 1993.

Juriste avisé, gestionnaire rigoureux, homme de dialogue et de négociation, Claude ERIGNAC est nommé en janvier 1996 préfet de la région Corse, préfet de la Corse du sud.

Le 6 février 1998 à 21h15 il est lâchement assassiné à Ajaccio.

S'en prendre à un préfet, c'est s'en prendre à l'État, à nos institutions. C'est vouloir frapper la République en plein cœur. C'est viser l'autorité, et c'est atteindre un homme, une famille.

Mais on n'efface pas la République. On n'efface pas l'État.

Nous n'oublions pas le nom de Claude ERIGNAC, sur la place qui marque l'entrée de cette préfecture, et dans la salle qui porte son nom. C'était un homme de cœur et de conviction, attentif à chacun, tolérant et déterminé.

Son action de préfet trouvait sa légitimité et sa finalité dans la mission que le Gouvernement lui avait confiée au nom de la Nation. Gardien de la légalité, responsable de la paix civile, il fut aussi attentif aux personnes, car pour lui, la République devait avant tout être une République solidaire. Cela l'a amené à être disponible pour tous ceux, sans distinction, qui avaient besoin de compréhension, d'écoute, d'appui.

Il mettait également un honneur à se considérer comme un artisan du chantier qui définit la République : l'œuvre commune. Au nom de ce chantier de l'œuvre commune, il tirait vers le haut, c'est-à-dire l'intérêt national, les préoccupations de ses interlocuteurs, et il s'efforçait d'unir ses partenaires locaux sur les terrains d'action du développement et de la solidarité. La conception qu'avait Claude ERIGNAC de sa fonction est plus que jamais d'actualité, car elle repose sur une vocation de service et sur l'éthique de la République.

Il est un symbole du corps préfectoral, de ces femmes et de ces hommes qui assurent la continuité de l'État, qui garantissent que, partout dans la République, une même loi s'applique.

Incarnation de la République, le représentant de l'État met en œuvre les orientations fixées par la volonté du peuple. Il porte la déclinaison territoriale de l'action publique.

Claude ERIGNAC a payé de sa vie cet engagement total au service public.

Je vous remercie de votre présence pour cet hommage solennel.

Sonnerie « Aux morts », puis minute de silence, puis refrain de la Marseillaise.